

**POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION EDUCATIVE**

*Service Affaires Scolaires*

N/Réf. à rappeler :

CS/ELe

**METZ, LE 27 MAI 2010**

# **16**

**RAPPORT  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : DISPOSITIF TRANSFRONTALIER EN FAVEUR DU BILINGUISME  
EN MOSELLE.**

La Ville de Metz est partenaire de TRILINGUA, projet transfrontalier destiné à développer l'apprentissage de la langue du voisin et le trilinguisme « français-allemand-anglais ».

Le dispositif fonctionne au sein des écoles biculturelles St Maximin/Gaston Hoffmann depuis octobre 2000, la Ville prenant en charge 80 % du SMIC chargé d'un interlocuteur natif intervenant en maternelle et 30 % de celui d'un assistant français échangé avec un assistant sarrois intervenant en élémentaire, soit environ 17 097 € pour le poste en maternelle et 6 411 € pour le poste en élémentaire.

Le Conseil Général, pilote du projet, a informé la Ville de Metz que les autorités partenaires du programme INTERREG IV ont demandé à ce que ce dispositif soit élargi au territoire de la Rhénanie Palatinat.

Aussi, un avenant intégrant ce Land comme partenaire est actuellement en préparation.

Le dossier doit comprendre les engagements de chacun des partenaires de poursuivre l'action jusqu'au 31 août 2014, au lieu du 31 août 2012.

Cet engagement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, d'où la motion suivante.

**MOTION**

**OBJET : DISPOSITIF TRANSFRONTALIER EN FAVEUR DU BILINGUISME  
EN MOSELLE.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2008,

VU la convention conclue entre le Département de la Moselle et la Ville de Metz en date du 13 juillet 2009,

VU le courrier du Conseil Général en date du 7 avril 2010 proposant l'élargissement du dispositif Trilingua an Land de Rhénanie Palatinat et sa prolongation jusqu'au 31 août 2014,

DECIDE d'accepter la prolongation de cette action du 31 août 2012 au 31 août 2014, soit une charge financière d'environ 23 508 € annuels,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer toute pièce contractuelle se rapportant à ce dispositif,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée

Danielle BORI